

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe de l'UNSA

Dans ce premier quart de XXIème siècle, le compte à rebours engagé nous le dit : rien n'est plus impératif que la lutte environnementale et, singulièrement, la bataille contre le réchauffement climatique.

La bonne nouvelle, c'est la conscience croissante qu'en ont les citoyens, et tout particulièrement les jeunes. L'immense difficulté, c'est de réussir, dans des délais très courts, non seulement à recentrer autour de ces objectifs toutes les politiques publiques, mais aussi à les faire accepter et porter par les citoyens. Pour y réussir, il faut établir un lien politique indissoluble entre environnemental et social. C'est ce que nous portons à l'UNSA, et, avec d'autres, dans le pacte pour le pouvoir de vivre.

Alors, lorsqu'on sait que près de 40 % des émissions intérieures de gaz à effet de serre proviennent des transports et que l'essentiel de ces derniers sont liés au travail, on se dit qu'il y a là un sujet stratégique concret sur lequel, à l'évidence, on peut et on doit véritablement se rassembler pour agir.

Nous n'allons pas détailler ici l'ensemble de l'avis, mais l'UNSA le soutient, notamment pour deux options essentielles.

La première est de mettre l'accent sur les Autorités organisatrices de la mobilité, les AOM, car sur les questions de mobilité, transverses et d'intérêt général, il est impératif qu'un pôle politique soit clairement désigné comme fer de lance de l'action publique. C'est ce qu'a consacré la future LOM, en prévoyant une couverture désormais complète du territoire en AOM, via les EPCI ou la région.

L'avis pointe à juste titre la question de leur financement. Il a raison de proposer un alignement de la contribution des entreprises de 11 salariés et plus. Celles implantées dans un territoire où l'intercommunalité a pris la compétence AOM le font déjà. Elles assument ainsi leurs responsabilités en matière de travail, dont on sait qu'il est l'origine principale des besoins de déplacement. Eh bien, sauf à ce que les notions de RSE ou RSO n'aient aucun sens, il serait incompréhensible que, dans les territoires où, faute d'EPCI, la région jouera désormais le rôle d'AOM, les entreprises du même type ne contribuent pas elles-aussi à l'identique.

Cela ne veut pas dire faire des AOM des « tiroirs-caisses » intouchables. Tout au contraire, elles ne réussiront que si elles associent mieux, les partenaires sociaux, oubliés alors qu'ils sont en situation d'agir sur la mobilité liée au travail, et les parties prenantes environnementales et

associatives. L'avis le préconise. Pas intouchables non plus les AOM en matière de contrôle de l'utilisation de leurs finances et de leur efficacité, et l'avis, là encore, le préconise.

La seconde question essentielle pour l'UNSA est celle des plans de mobilité. De bons accords « Mobilité » participent de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre mais aussi de la qualité de vie au travail des agents publics et salariés. L'avis le souligne à juste titre en proposant de mieux encadrer leur négociation.

Alors, bien sûr, sur un sujet aussi transversal que la mobilité, cet avis a des limites. Il souffre par exemple de ne pouvoir qu'évoquer des volets aussi fondamentaux que l'aménagement du territoire ou encore la fiscalité. Mais il a le mérite d'ouvrir sur le champ du travail et de l'emploi quelques pistes concrètes. L'UNSA en remercie les rapporteurs ainsi que l'administration de la section qui y a travaillé. Elle a voté l'avis.